



**Commune d'IZIEU (Ain)**  
25, rue des Lauzes  
01300 IZIEU  
Téléphone 04 79 87 23 00  
mairie-izieu@orange.fr

# Procès-verbal

## Séance du conseil municipal du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt- sept du mois de mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Izieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis MARTIN-BARBAZ, maire.

**Date de la convocation : 23.05.2024**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

**Présents : 7**

**Votants : 8**

**Présents :**

MARTIN-BARBAZ Denis

LUTRIN Pierre

PLANTIER-CHÂTEAU Josiane

VANBERVLIET Michel

DURAND-DAVIES Delphine

VILLIER Julien

JULLIEN Chantal

**Excusés :** COSTAOUEC Romain

LACOUR Yves, pouvoir à MARTIN-BARBAZ Denis

**Absent :** GACON Alain

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte

Secrétaire de séance : DURAND-DAVIES Delphine

## **Ordre du jour :**

### **1 – Approbation du procès-verbal du 08 avril 2024**

Voté à l'unanimité

## **Délibération n°18**

### **2 – Délibération pour une délégation de signature sur la convention ADS 2024 à la CCBS**

Délibération sur la délégation de signature en raison de changements de postes internes à la CCBS : arrivée de M. Grégory Vacher, et départ de M. Stéphane Christophe.

Voté à l'unanimité

## **Délibération n°19**

### **3 – Délibération pour la participation démoustication**

Participation 2024 pour un montant de 871,01 € TTC

Voté à l'unanimité

## **Délibération n°20**

### **4 - Délibération devis Dumont Sécurité pour les électrodes défibrillateurs**

Date de péremption atteinte

Electrodes adultes : 66,47 € HT

Electrodes pédiatriques : 137,24€ HT

Total des frais de fonctionnement : 229,71 € HT, soit 275,65 € TTC

Voté à l'unanimité

### **5 –Factures du SIEA pour l'enfouissement des lignes de Pluvis**

Réception de deux factures du SIEA, alors que les travaux n'ont pas commencé.

Facture 202400000232 : 211 575,00 €

Facture 202400000221 : 24 786,00 €

Début des travaux le 3 juin 2024, durée 90 jours

Le conseil municipal décide de ne pas régler ces factures de suite.

## **Délibération n°21**

### **6 -Délibération pour la mise en place d'un service de fourrière**

Afin de procéder à l'enlèvement de tout véhicule encombrant la voie publique, le maire peut décider d'une prise en charge par une société (entreprise de fourrière agréée) si besoin de mise en sécurité. Pour cela une convention doit être signée avec une ou plusieurs fourrières. Sans convention, les fourriéristes ne peuvent réaliser cette prise charge.

La commune d'Izieu décide de signer cette convention avec M. Nambotin Jordan gardien de fourrière, à Lhuis, avec tarifs conventionnés par la préfecture.

Voté à l'unanimité

## **7 -Délibération n°22**

### **Demandes de subventions**

L'amicale des sapeurs- pompiers de Brégnier-Cordon sollicite une subvention : accord pour 300 €

Voté à l'unanimité

### **8 – Infos sur la cité scolaire**

5 ordinateurs ont été livrés. Un tableau est à changer. La commune de Brégnier-Cordon sollicite une participation financière. Le conseil municipal est d'accord pour participer financièrement à cet achat, mais souhaite recevoir un devis chiffré, avec le montant de la quote part.

Suite à la demande d'un couple de parents d'élèves des analyses concernant des moisissures ont été réalisées, ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air (ARS) par un organisme indépendant.

Conclusion du conseiller en environnement intérieur (CEI), « il n'y a pas de contamination fongique importante dans les pièces vues ».

L'étude sur cet important dossier se poursuit, entre les communes concernées et le sous - préfet.

### **9 – Infos vente de résineux**

Après les coupes, l'enlèvement du bois a débuté.

Selon les informations de notre technicien forestier la mise en adjudication des parcelles 12 et 16 se déroulera au mois de juin

### **10 – Infos PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)**

Une réunion d'information a eu lieu mi-avril 2024 sur la possibilité de transfert de la compétence urbanisme et de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Objectif du PLUI :

- Exprimer un projet d'aménagement et de développement durable à l'échelle intercommunale
- Réguler le droit de propriété
- Se doter de moyens concrets et efficaces utiles à l'urbanisme opérationnel
- Décider de l'affectation précise des sols à court et moyen terme.

Le PLU(i) décline un projet communautaire, dans une réglementation d'utilisation des sols applicable à la parcelle, à partir d'orientations qui ont été arbitrées et définies au niveau du Scot (Schéma de cohérence territoriale).

Avant délibération du conseil municipal, , des réunions d'informations importantes seront organisées.

## **11 – Points supplémentaires**

Panneaux de voirie

Suite à la délibération du mois d'avril 2023, le montant des devis des panneaux initialement prévu à 1 431,00 € HT a été réactualisé à 1 434,88 € HT. La commande est confirmée.

## **Délibération n°23**

### **12 - Achat d'un souffleur**

Entreprise Guillermin , souffleur DOLMAR (marque qui n'existe plus) : 500,00€ TTC

Entreprise Bouvier, souffleur ECHO : 620,00 € TTC

Le conseil municipal délibère pour l'achat d'un souffleur ECHO.

Voté à l'unanimité

## **Questions diverses**

**Au regard de l'intérêt de son patrimoine**, la commune d'Izieux a obtenu le label « Commune à découvrir »

**Fondation du Patrimoine** : réduction d'impôts sur les dons, nouvelle disposition :

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, et un don inférieur à 1 000 € la réduction d'impôt est portée à 75 %. Mesure applicable entre le 15 septembre 2023 et le 31 décembre 2025

**Rapport d'activités du SDIS 2023** (service départemental d'incendie et de secours de l'Ain) :

157 382 appels

43 391 interventions

433 risques technologiques

2 353 incendies

2 964 accidents de la circulation

7 024 opérations diverses

30 617 secours à personnes

- 11 % d'interventions par rapport à 2022

« **Bonus ruralité** » : subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Une deuxième phase d'aide est rendue possible par l'existence d'un solde sur les dispositifs, cela permet d'envisager de nouveaux projets à déposer avant le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Pas de projets immédiats pour notre commune.

**Grange de Pluis « Bien sans Maître »**

Suite à la rencontre avec Maître Guyard, avocate, deux propositions peuvent être envisagées :

- rédiger un courrier adressé « par lettre recommandée » à Mme Vauge Dufour pour l'informer de l'**intention** de la commune d'intenter une action en justice, avec tous les documents à disposition, avec un délai de réponse imposé.
- ou sans retrait de cette acquisition trentenaire, **entamer une procédure en justice.**

Le conseil municipal décide d'une procédure par courrier.

**Travaux de l'église** : proposition d'une réunion préparatoire pour les travaux entre les membres de la commission des bâtiments, M. Coen architecte de la fondation du patrimoine et M. Barbier entrepreneur : le 8 juillet à 18 heures

**Fête du 14 juillet :**

En raison du sous-effectif du conseil municipal ce jour-là, un apéritif sera proposé le 14 à midi après déposition de la gerbe au monument aux morts. Une exposition de photos d'Izieu est envisagée.

Prochain conseil : 08 juillet 2024

Fin de séance : 21 h 35

